

Le Synap recherche des adhérents !

Un appel à candidatures est lancé pour étendre le rayonnement de notre syndicat et développer de nouvelles délégations à Paris-RP, en région et en outre-mer...

Pour nous rejoindre, remplissez le formulaire mis en ligne sur www.synap.org, puis faites acte de candidature auprès du bureau du Synap. Après réception des éléments, votre dossier sera examiné par le Conseil, seul habilité à décider de votre entrée au syndicat, lors de sa réunion mensuelle.

Différentes formules de cotisation sont proposées que vous soyez junior ou confirmé, adhérent individuel ou par le biais de votre agence.

La carte professionnelle

Grâce à un processus strict de sélection des candidatures, le Synap accrédite les compétences des professionnels membres.

L'adhésion au Synap donne droit à la **carte officielle d'Attaché de Presse Professionnel**.

Les membres s'engagent à accepter et respecter les règles professionnelles et le Code d'Éthique et de Déontologie de la CERP (Confédération Européenne des Relations Publics).

Ils peuvent ainsi se référer et valoriser leur adhésion au **Synap, véritable Label de qualité** de leur professionnalisme et de leur éthique.

Le Synap, partout en France

Le Synap bénéficie de sept délégations régionales.

Dans ces régions, de nombreuses actions ont été mises en place en direction des écoles pour asseoir la qualité de l'enseignement et contribuer à la démarche de certification. Dans le même temps, des actions adaptées aux médias et aux professionnels de la communication et des relations presse ont été organisées visant à faire connaître le Synap.

Délégations régionales du SYNAP 2022



Synap

26, rue du Capitaine Ferber
75020 Paris

Tel.: 01 47 43 00 44
info@synap.org @synap1

Nous suivre sur les réseaux sociaux :



Le logo 'synap' en lettres bleues, avec un 'y' stylisé et un point orange au-dessus du 'n'.

Syndicat National des Attachés de Presse
et des Conseillers en Relations Publics



Qui sommes-nous ?

Créé en 1960, le Synap, Syndicat National des Attachés de Presse Professionnels et des Conseillers en Relations Publics, a pour mission la défense et la promotion des professionnels qu'il représente auprès des organismes officiels et des acteurs du secteur. Présent dans toute la France, le Synap anime une réflexion permanente sur les pratiques et sur l'évolution de ses métiers et offre à ses adhérents conseils et outils nécessaires à l'exercice de leur profession.

Le Synap compte aujourd'hui plus de **200 membres** exerçant dans plus de **20 secteurs d'activité**. Ses adhérents sont :

- des **Attachés de Presse confirmés**, indépendants, en agence ou salariés, ou des **Conseillers en Relations Publics**,
- des **étudiants ou jeunes professionnels** de moins de trois ans d'expérience.

Ces professionnels sont soucieux du respect des usages et des règles de la profession définis par les Codes d'Éthique, Code d'Athènes, et de Déontologie, Code de Lisbonne, le Code Professionnel Français des Relations Publics adoptés par les associations internationales de relations publics et par l'arrêté ministériel du 23 octobre 1964 définissant ces professions.



Vocation et missions du Synap

Seul syndicat corporatiste représentatif de la profession, le Synap présente une triple vocation :

- la défense des professions qu'il représente et leur reconnaissance auprès des pouvoirs publics et des partenaires, journalistes et chefs d'entreprise,
- le respect des usages professionnels et déontologiques,
- la défense de ses adhérents dans l'exercice de leur métier.

Basé sur l'esprit de solidarité professionnelle, le Synap se veut aussi être un lieu privilégié, actif et convivial :

- **d'échange sur les métiers et pratiques professionnels**,
- **de partage** d'expériences et de savoir-faire,
- **d'actualisation** de connaissances et **de formation**,
- **de réflexion, de veille et d'information** sur l'évolution de nos métiers et des usages professionnels et déontologiques.

Un véritable accompagnement

Le Synap procure à chaque adhérent différents outils et prestations qui vont l'accompagner tout au long de son activité :

- un contrat-type adaptable en français et anglais,
- des appels d'offres, des informations sur les médias et sur la profession, sur des annonces de stage ou d'emploi,
- une newsletter,
- une permanence téléphonique,
- des rencontres avec des journalistes,
- des ateliers et conférences trimestrielles,
- un site web www.synap.org avec une mine d'informations et d'outils de travail.

Des experts au service de ses adhérents

Le Synap met à la disposition de ses adhérents les services d'experts dans les domaines juridique, administratif, fiscal et financier leur permettant de s'informer sur les démarches à entreprendre ou les procédures à engager lors de problèmes ou difficultés rencontrés sur le plan professionnel.

Lors de son adhésion au Synap, tout nouveau membre reçoit les coordonnées des experts du Synap. S'il s'avère nécessaire d'établir des dossiers, d'entreprendre des actions ou procédures, ces mêmes experts peuvent être consultés par les membres du Synap auxquels ils réservent le meilleur accueil et des tarifs privilégiés.

Des contenus et événements fédérateurs

En collaboration ou non avec les autres organismes professionnels, le Synap réalise des **études** et des **enquêtes** visant à mieux cerner le marché des relations publics et ses acteurs.

Apartir de l'analyse de ces travaux, le Synap travaille à l'anticipation des tendances et propose des **conférences, des ateliers, des « Café Synap »** ou encore **des cours aux écollespécialisées**, au plus proches de la réalité du terrain.

Quelques sujets récents de conférences ou ateliers :

- Comment mesurer ses actions de Relations Publics ?
- Comment les journalistes jugent-ils leurs relations avec les attachés de presse ?
- Quel est l'impact du RGPD sur nos métiers ?
- SEO & les RP sont-ils amis ?
- Quelle est la place de l'éthique dans les RP ?